

Stéphanie RIST | Députée du Loiret

Courrier aux commerçants de la
première circonscription du

Orléans, le 3 novembre 2020

Madame, Monsieur,

Les annonces récentes visant à fermer certains commerces de proximité ont été souvent incomprises, et révèlent un sentiment d'injustice du fait des distorsions de concurrence, qui ne sont certes pas nouvelles, mais qui apparaissent au grand jour, alors que les grandes surfaces et le commerce en ligne ne connaissent pas les mêmes interdits.

Le Premier Ministre a finalement rétabli l'équité entre grandes surfaces et petits commerces. Il a également ajouté qu'un nouveau point d'étape serait fait tous les 15 jours.

L'état sanitaire de notre pays aujourd'hui, comme celui de nos voisins, très préoccupant et pas toujours ressenti comme tel par nos concitoyens, nécessite des mesures qui peuvent paraître difficiles à mettre en œuvre, mais de ces règles dépendent la sécurité et la santé de chacun.

Les mesures prises par le Gouvernement en matière économique et en faveur des entreprises sont inédites et reconduites à hauteur de 15 milliards d'euros par mois. Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance a ainsi annoncé un soutien économique massif, encore plus puissant que lors du premier confinement :

- **Le fonds de solidarité** va être porté à 10 000 euros par mois pour toutes les entreprises de moins de 50 salariés fermées administrativement ([décret n° 2020-1328 du 2 novembre 2020](#)). Toutes les autres entreprises de moins de 50 salariés subissant une perte de chiffre d'affaires de plus de 50% bénéficieront d'une indemnisation pouvant aller jusqu'à 1 500 euros par mois.
- **Le Click & Collect** va être déployé et encouragé : un particulier pourra passer une commande par téléphone ou sur internet. Le client sera autorisé à se déplacer pour aller chercher sa commande dans le magasin ou à se faire livrer. Ce qui n'était pas possible en mars dernier le devient désormais avec la [nouvelle attestation de déplacement](#). Le chiffre d'affaires réalisé en "*Click & Collect*" ne sera pas

Stéphanie RIST | Députée du Loiret

comptabilisé dans le calcul du montant du fonds de solidarité, et viendra donc s'ajouter à cette aide. Par ailleurs, le Gouvernement consacre 100 millions d'euros du Plan de Relance pour accompagner les chefs d'entreprises par des aides directes ou des crédits d'impôts, afin de digitaliser leurs entreprises. Les communes seront également accompagnées pour mettre en place des plateformes digitales appelées « ma ville, mon shopping », sur lesquelles les administrés pourront retrouver l'ensemble des commerçants et réaliser des achats en ligne.

- **La suppression des cotisations sociales** pour toutes les entreprises de moins de 50 salariés fermées administrativement. Pour les travailleurs indépendants, les prélèvements seront automatiquement suspendus, sans démarche à réaliser.
- **Les Prêts Garantis par l'État** (PGE) peuvent dorénavant être contractés jusqu'au 30 juin 2021 (au lieu du 31 décembre 2020). L'amortissement du PGE pourra être étalé entre 1 et 5 années supplémentaires, avec des taux pour les PME compris entre 1% et 2,5%, garantie de l'État comprise. Toutes les entreprises qui en ont besoin pourront demander un nouveau différé de remboursement d'un an : aucun remboursement en capital ne sera dû jusqu'au printemps 2022.
- **Des prêts directs** pourront être accordés par l'État si certaines entreprises ne trouvent aucune solution de financement. Ces prêts pourront atteindre jusqu'à 10 000 euros pour les entreprises de moins de 10 salariés, et 50 000 euros pour les entreprises de 10 à 49 salariés.
- **La prise en charge des loyers** : tout bailleur qui, sur les trois mois d'octobre, novembre et décembre 2020, accepte de renoncer à au moins un mois de loyer, pourra bénéficier d'un crédit d'impôt de 30% du montant des loyers abandonnés. Cette aide sera cumulable avec le fonds de solidarité.

Nous vivons aujourd'hui, et pour quelques mois sans doute encore, une période complexe. Soyez assurés que nous nous efforçons de répondre aux conséquences de cette crise sans précédent, notamment par son ampleur sur notre tissu économique et ses impacts sociaux et humains.

Nous avons besoin les uns des autres pour passer cette épreuve collective. Vous pouvez compter sur mon engagement pour vous aider et vous accompagner. Je suis, avec mon équipe, à votre écoute pour tout échange. Si vous avez des questions ou si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Stéphanie RIST
Députée du Loiret



Bureau à l'Assemblée nationale :

126 rue de l'université
75355 PARIS 07 SP

Tél : 01 40 63 31 19 – stephanie.rist@assemblee-nationale.fr